

HERZALLAH
Abdelkarim

BADDARI
Kamel

Comprendre et pratiquer

le LMD

Licence Master Doctorat

Etudiants

Enseignants

- Historique
- Comparaison
- Concepts
- Evaluation
- Progression
- Textes
- Questions posées
- Glossaire
- Domaines



ملخص بالعربية

Office des Publications Universitaires
TABLE DES MATIERES

Introduction

I- Le programme Erasmus Mendus	7
II- Le processus de Bologne	7
II-1 Un outil d'évaluation et de comparaison	8
II-2 Etat d'application	9
II-3 Un système non contesté	9
II-4 En Algérie	9

Courte histoire, progrès spectaculaires

I - L'Europe en éclaircur	10
I-1 - La Conférence de la Sorbonne (mai 1998)	11
I-2- La Conférence de Bologne (juin 1999)	11
I-3 - La Conférence de Prague (mars 2001)	12
I-4 - La Conférence de Berlin (2003)	12
I-5 - La conférence de Bergen (mai 2005)	13
I-6 Les principales dates	14

Licence Master Doctorat

I - Principes généraux	15
I-1 Les trois grades	15
1-1-1 La Licence	15
1-1-2 Le Master	16
I-1-3 Le Doctorat	17
I-2 l'enseignement	17
I-2-1. Une organisation en semestre et en UE	17
I-2-1-1 La semestrialisation	17
I-2-1-2 Les unités d'enseignement	17
I-2-2 Parcours	18
I-2-2-1 Types de parcours	18
I-2-2-2 Construction d'un parcours	19
I-2-3 La notion de crédits	19
I-2-3-1 Que représente un crédit	20
I-2-3-2 Comment s'obtiennent les crédits	20

I-2-4 Evaluation et progression	21
I-2-4-1 Evaluation	21
I-2-4-1 Progression	21
I-3 Les modes de gouvernances	22
I-3-1 L'évaluation des connaissances	22
I-3-2 Le suivi des diplômes	22
I-3-3 L'évaluation des programmes	23
I-3-4 L'évaluation des enseignants chercheurs	23
I-3-5 L'annexe descriptive au diplôme au diplôme	23
I-3-6 Les textes administratifs	23
I-3-7 Les équipes pédagogiques	23
II L'étudiant dans le système LMD	23
II-1 L'accueil et l'accompagnement	24
II-1-1 L'accueil	24
II-1-2 L'accompagnement	24
II-1-3 Le tutorat	24
II-1-3-1 Les différentes formes du tutorat	25
II-1-3-2 Les tuteurs	26
II-2 La progression dans le parcours	26
II-2-1 Information aux étudiants	26
II-2-2 Le travail personnel de l'étudiant	26
II-2-3 La validation des acquis de l'expérience	27
II-2-4 Mobilité	27
II-3 Le travail personnel et calcul de crédits	27

La réforme dans le monde

I – Etat Unis d'Amérique	29
I-1 L'enseignement supérieur	29
I-2 Les types d'établissements supérieurs	29
I-2-1 Collège	29
I-3-2 Université	30
I-3-3 Junior colleges et community colleges	30
I-3-4 Etablissements de l'enseignement technique	31
I-4 Evaluation et progression	31
I-4-1 Importance de la note et crédit	31
I-4-2 Système de notation	31
I-4-3 Système de points	32
I-4-4 La moyenne (grade point average ou GPA)	32
I-4-5 La moyenne cumulée (cumulative GPA)	33
I-4-6 Appréciations dans le système 4,0	33
I-4-7 Diplômes proposés	33
II- France	33

II-1 Contrôle de connaissances	33
II-2 Validation d'un semestre	34
II-3 Validation de la licence	35
II-4 Règles de progression	35
II-5 Diplômes délivrés	35
III- Belgique	36
IV- Jordanie	36
V - Le Maghreb	37
V-1 L'Algérie ou la démarche participative et progressive	37
V-2 La Tunisie	38
V-3 Le Maroc	38
II-4 Analyse des systèmes du Maghreb	39

La réforme en Algérie

I Organisation des formations	41
I-1 Domaine, mention et spécialité	41
I-1-1 Domaine	41
I-1-2 Mention	41
I-1-3 Spécialité	42
I-2 Structuration de la formation de Licence	42
I-3- Enseignement	43
I-3-1 Le semestre	43
I-3-2 La matière	43
I-3-3 Unité d'Enseignement (UE)	44
I-3-3-1 UE obligatoire	44
I-3-3-2 UE de découverte	44
I-3-4 Les crédits	45
I-3-5 Les passerelles	45
II- Evaluation et progression	45
II-1 contrôles de connaissances et des aptitudes	45
II-1-1 Calcul de la moyenne d'une matière	45
II-1-2 Calcul de la moyenne d'une UE	46
II-1-3 Calcul de la moyenne d'un semestre	47
II-1-4 Rattrapage	47
II-1-5 Organisation du rattrapage	48
II-2 La progression	48
II-2-1 Progression dans la même année	48
II-2-2 Progression de la Première à la deuxième année	48
II-2-3 Exemple de calcul de moyenne d'un semestre	49
II-2-4 Progression de la deuxième à la troisième année	50
III- Suivi des enseignements	51
III-1 Le comité pédagogique par matière	51

III-2 L'équipe pédagogique	52
III-3 L'équipe de formation	52
III-4 Le jury d'évaluation	53
III-5 L'assiduité	53
V- Les contrôles continus – Expérience de l'UMBB	54
V-1 Notation en TD (travaux dirigés)	55
V-2 Notation en TP (travaux pratiques)	55
V-3 Notation en Exposé	56
VI- Les organes de pilotage	56
VI-1 La commission régionale d'évaluation (CRE)	56
VI-2 La commission nationale d'habilitation (CNH)	57

Le LMD en débat

I Etat des lieux	58
I-1 Les principaux dysfonctionnements	58
I-1-1 Accueil, d'orientation et de progression des étudiants	58
I-1-2 Architecture et de gestion des enseignements	58
I-1-3 En matière d'encadrement et de qualif professionnelle	59
I-2 le pourquoi des reformes	59
II – Autour de quelques points	60
II-1 Le caractère national des diplômes	60
II-2 Les malentendus	61

ANNEXES

Décret exécutif n° 04-371 du 8 Chaoual 1425 correspondant au 21 novembre 2004 portant création du diplôme de licence “ nouveau régime”.	64
---	----

Arrête du 23 janvier 2005 fixant l'organisation des enseignements, les modalités de contrôle de connaissances et des aptitudes ainsi que la progression dans les études en vue de l'obtention du diplôme de licence « nouveau régime ».	66
---	----

Glossaire	70
Les domaines de formation ouverts en 2007- 2008	79
Références	80
Questions posées	81
Résumé en arabe	89

INTRODUCTION

La comparaison avec les zones d'excellence universitaire de la planète – en l'occurrence les Etats Unis d'Amérique - a amené la plupart des pays soucieux de leur croissance économique et de leur insertion dans ce monde globalisé à revoir sans complaisance leurs systèmes d'enseignement supérieur.

Le processus de Bologne allait être saisi par les uns et par les autres. Ce processus n'est en fait que la continuation d'un programme plus ancien, le programme Erasmus qui lui-même est l'héritage d'une stratégie de l'après guerre.

I- Le programme Erasmus Mendus

Le programme Erasmus Mendus, créé en 1987, est destiné à favoriser et améliorer le dialogue entre les cultures. Il permet à trois universités européennes de s'associer pour créer un diplôme commun de Master qui sera proposé aux étudiants d'une quatrième université, non européenne. Les Masters ainsi délivrés devront déboucher sur l'octroi de diplômes reconnus par les Etats membres et bénéficieront en plus d'une « labellisation » par l'Union européenne.

C'est un programme qui se propose de financer des Masters de bonne qualité internationale afin de renforcer l'attractivité internationale des établissements européens d'enseignement supérieur. Des bourses d'études seront attribuées tant aux meilleurs étudiants des pays tiers sélectionnés pour venir étudier en Europe qu'aux étudiants européens qui souhaiteraient se former hors d'Europe.

Ces Masters devront également prévoir l'apprentissage d'au moins deux langues européennes parlées dans les Etats membres où sont situées les universités participantes.

En clair, l'objectif avoué et assigné à ce programme est de dynamiser l'enseignement supérieur universitaire européen, et de faire face essentiellement à la concurrence des Etats-Unis. L'idée sous-jacente étant de contribuer à mieux transmettre les valeurs européennes dans le monde.

II- Le processus de Bologne

Il fut lancé le 25 mai 1998 à l'occasion du 800^{ème} anniversaire de la Sorbonne par quatre pays d'Europe : France, Allemagne, Italie et le Royaume uni. La recommandation centrale de la déclaration finale tient à « *la reconnaissance internationale et le potentiel attractif de nos systèmes sont directement liés à*

leur lisibilité en interne et à l'extérieur. Un système semble émerger, dans lequel deux cycles principaux – pré-licence et post licence- devraient être reconnus pour faciliter comparaisons et équivalences au niveau international ». On constate qu'il s'agit de l'appropriation par les européens de l'architecture de cursus universitaire en vigueur dans les pays anglo-saxons, à savoir le système 3/5/8.

Le 3 ou le L de « licence », c'est le BA (Bachelor of Arts, équivalent de la licence, délivré aux USA et au Royaume Uni quatre années après le bac) ; le 5 ou le M de « Master », c'est le MA (« Master of Arts », équivalent du Bac+5, qui, dans tous les pays de tradition universitaire, est le niveau qui sanctionne des études longues ; c'est également le niveau de diplôme indispensable pour se lancer dans la formation à la recherche; et le 8 ou le D comme « doctorat », c'est le PhD, sanctionné par le titre de « docteur ». Nous voyons donc apparaître le LMD ou BAMAD.

L'appropriation par les universités européennes de cette architecture s'est faite dans le but de remédier à la grande carence dans ces pays qui font face à un manque de plus en plus important d'étudiants locaux. Ils espèrent par cette architecture de conserver une chance d'attirer en Europe les meilleurs étudiants internationaux d'autres continents, sans oublier ceux du Maghreb, du Proche et du Moyen Orient.

II-1 Un outil d'évaluation et de comparaison

La mobilité humaine tant pour l'étudiant que pour l'enseignant ne peut se réaliser que si le concerné dispose des outils lui permettant d'évaluer et de comparer les établissements, tant en terme d'excellence académique que de services. L'étudiant a également besoin que son diplôme soit, sinon reconnu, du moins lisible pour les employeurs du marché du travail des pays qui l'intéresse.

L'obtention de la Licence (ou bachelor) est sujette à la validation de 180 crédits, pour un Master, 120 de plus. Toutes les universités s'engagent progressivement à séquencer en fonction d'objectifs globaux les cursus en tranche de 30 crédits capitalisables par semestre.

Ce système ne gage plus le parcours d'études sur le temps, et le dégage des contraintes territoriales : il est possible d'obtenir 120 crédits dans une université donnée, en autant de temps, théoriquement, que l'on souhaite, puis s'inscrire dans une autre université pour obtenir les 60 crédits manquants à l'obtention de la licence ou du « bachelor » qui sera délivrée par celle-ci et, dans le meilleur des cas, conjointement avec l'université d'origine.